

FRANCE TIR SPORTIF

Siège social : 677 Av. Antoine Pégliion - 06150 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Correspondance : 1422 Route de Grasse - 06600 ANTIBES
Association loi 1901 : J.O. du 3 janvier 1998 - Préfecture des A.M. N° 0062020702 - J.S. N° 06 S -2899 D
SIRET : 439 362 039 00018 - Tél : 06 03 02 08 89

Antibes, le 15 décembre 2016

ASSEMBLEE GENERALE 2016

Samedi 14 janvier 2017 à 18H00
Chez Alex POLLINO – LOU JAS 1422 Route de Grasse
06600 ANTIBES

Ordre du jour :

18H 00 : Accueil des participants – Emargement de la feuille de présence

18 H 30 : Approbation du P.V. de l'Assemblée générale 2015

Rapport moral du Président : Vote

Rapport du trésorier sur exercice clos : Vote

Quitus

Budget prévisionnel 2017 : Vote

Proposition de calendrier d'activités 2017

Election du bureau de l'association pour l'olympiade 2017/ 2021. Présentation des candidatures.

Election des membres (vote à bulletin secret).

Election du Président.

Questions diverses

20 H 00 : Un apéritif suivra l'Assemblée générale.

Pour des raisons d'organisation matérielle, merci de confirmer votre présence par mail (alexpo@wanadoo.fr) ou par téléphone (06 03 02 08 89).

A très bientôt.



Alex POLLINO
Président de France Tir Sportif

FRANCE TIR SPORTIF

Siège social : 677 Av. Antoine Pégliion - 06150 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Correspondance : 1422 Route de Grasse - 06600 ANTIBES
Association loi 1901 : J.O.du 3 janvier 1998 - Préfecture des A.M. N° 0062020702 - J.S. N° 06 S -2899 D
SIRET : 439 362 039 00018 - Tél : 06 03 02 08 89

Comment venir au « 1422 Route de Grasse » ?

Par l'autoroute : Sortie autoroute ANTIBES. Prendre direction **ANTIBES Centre sur 1,2 km**. A environ 800 m / 1Km vous passerez devant les **concessions Renault (à gauche), Citroën et Peugeot à droite**. Après Peugeot, vous franchirez un **rond-point dans son axe central** (direction ANTIBES CENTRE – Juan les pins).

Après le rond-point à environ 150 m au **feu (rouge)** vous serez devant « LOU JAS - 1422 route de Grasse » (**à gauche en descendant – maison avec un portail noir orné de sculptures**).

En venant d'Antibes : Prendre la direction « Autoroute » sur environ 4 km (Route de Grasse). (**la maison est sur la droite en montant - portail noir avec des sculptures**)

Pour vous garer : Au feu, tournez à gauche, « Avenue des Martyrs de la résistance ». Immédiatement sur la droite vous avez un parking gratuit.

Il vous suffira de traverser la route et faire 30 m à pieds... et sonner pour que je vous ouvre le portail !



FRANCE TIR SPORTIF

Siège social : 677 Av. Antoine Pégliion - 06150 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Correspondance : 1422 Route de Grasse - 06600 ANTIBES
Association loi 1901 : J.O. du 3 janvier 1998 - Préfecture des A.M. N° 0062020702 - J.S. N° 06 S -2899 D
SIRET : 439 362 039 00018 - Tél : 06 03 02 08 89

ASSEMBLEE GENERALE 2016

Samedi 14 janvier 2017 à 18H00

Candidature au poste de membre du bureau de l'association pour la période 2017- 2021

Rappel :

**Toute personne souhaitant être candidate doit être à jour de ses cotisations
(licence FFTir ou FFBT + cotisation de membre à l'association).**

Les candidatures devront parvenir **IMPERATIVEMENT** avant le lundi 9 janvier 2017 à l'adresse de
correspondance :
FRANCE TIR SPORTIF
1422 Route de Grasse
06600 ANTIBES

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

.....

Joindre le N° de votre licence :

LICENCE FF TIR DE LA SAISON 2016/ 2017 N°

ou

LICENCE FFBT DE LA SAISON 2016 N°

Fait à le :

Signature :

FRANCE TIR SPORTIF

Siège social : 677 Av. Antoine Pégliion - 06150 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
Correspondance : 1422 Route de Grasse - 06600 ANTIBES
Association loi 1901 : J.O.du 3 janvier 1998 - Préfecture des A.M. N° 0062020702 - J.S. N° 06 S -2899 D
SIRET : 439 362 039 00018 - Tél : 06 03 02 08 89

ASSEMBLEE GENERALE 2016

Samedi 14 janvier 2017 à 18H00

POUVOIR

A transmettre par voie postale à
FRANCE TIR SPORTIF
1422 Route de Grasse – 06600 ANTIBES
ou par courriel : alexpo@wanadoo.fr

Je soussigné(e) :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

N° de licence :

Donne pouvoir à :

NOM : PRENOM :

Afin de me représenter lors des votes à l'assemblée générale du 14 janvier 2017

Fait à : le :

Signature :